

Compte rendu des réunions publiques des 17 et 23 novembre et 1^{er} décembre 2022

Date / Lieu :

Depuis un an, huit réunions ont rassemblé les conseillers de quartier sur les questions intéressant leur environnement. Chaque conseil de quartier impulse une réunion publique participative par an : LES RENCONTRES CROISIENNES. Tout habitant y est convié.

Ces rencontres se sont déroulées aux dates suivantes :

- Pour le quartier Saint-Pierre / Mackellerie / Croix Blanche : jeudi 17 novembre à 18h30 salle Henri Block. 53 personnes présentes.
- Pour les quartiers Canal / Planche Epinoy et Centre / Saint-Martin : le mercredi 23 novembre à 18h30 salle Dedecker. 68 personnes présentes.
- Pour le quartier Beaumont / Barbieux : le jeudi 1^{er} décembre à 18h30 salle Dedecker. 17 personnes présentes.

Ordre du jour :

- Présentation des conseillers de quartier aux habitants
- Présentation des points d'apport volontaire par la Métropole Européenne de Lille et Régis Cauche, Maire, Vice-Président de la MEL
- Présentation du plan de fleurissement
- Présentation et signature du contrat de citoyenneté

Monsieur le Maire ouvre la séance par un mot d'accueil et introduit le sujet des points d'apport volontaire et présente l'intervenant de la MEL chargé de la présentation du projet.

I – Présentation des points d'apport volontaire par la Métropole Européenne de Lille

Le projet des points d'apport volontaire s'inscrit dans le cadre du schéma directeur des déchets ménagers et assimilés voté en 2021 pour simplifier le geste du tri sur la métropole.

Il s'agit d'une évolution réglementaire afin d'uniformiser les consignes de tri de la métropole avec celles ayant cours sur tout le territoire français.

Dans un premier temps, les points d'apport volontaire concernent le verre. Il a été décidé de retirer le verre du flux recyclable afin d'améliorer la qualité du tri.

Environ 5000 points d'apport volontaire destinés au verre sont à déployer sur l'ensemble de la métropole dans les années à venir.

La ville de Croix fait partie des villes tests. Sur l'ensemble de la commune, ce sont 27 bornes qui seront implantées.

L'installation des points d'apport volontaire débutera dès le début de l'année 2023.

Pour le quartier Saint-Pierre / Mackellerie / Croix blanche, il est également prévu l'implantation de 30 stations de 3 flux : ordures ménagères, déchets recyclables et verre, ceci afin de permettre la suppression des poubelles devant les habitations.

Les prérequis

- Matériel de qualité : matière ininflammable, prise en compte de l'intégration paysagère,
- concertation avec les communes sur les points d'implantation,
- ramassage des dépôts sauvage dans un rayon de 2m autour des points d'apport volontaires,
- opération de sensibilisation des habitants : des ambassadeurs du tri passeront chez les usagers pour leur expliquer le nouveau fonctionnement et leur remettra un sac pour regrouper les bouteilles avant d'aller les déposer dans les bornes.

Les caractéristiques

Les bornes sont porteuses de :

- une sonde permettant de connaître le taux de remplissage et de déterminer la nécessité de collecte,
- une insonorisation renforcée 76db maximum,
- un deuxième orifice pour les enfants et personnes à mobilité réduite,
- un QR code permettant aux usagers de signaler un problème sur la borne
- un bandeau de couleur réglementaire (gris : ordures ménagères, jaune : recyclables, vert : verre).

Les règles d'implantation

L'implantation des PAV doit respecter les consignes suivantes :

- pas en-dessous ni à proximité de câbles aériens,
- pas près des fenêtres d'habitation,
- accessibilité du camion – aire de retournement. Le camion ne doit pas sortir en marché arrière,
- sécurité des usagers
- pas trop loin des usagers : chaque usager aura une borne verre à moins de 350 m de son habitation. Concernant les stations 3 flux, chaque usager aura une station implantée à moins de 150 m de son habitation.
- La collecte du verre est limitée de 8h à 20h (idem pour le dépôt).

La MEL va procéder à la modernisation des centres de tri, ensuite le tri des poubelles des particuliers changera. Les consignes de tri seront étendues. Par exemple les pots de yaourt seront à mettre dans la poubelle « recyclables' ».

Les avantages

Environnement :

- le verre se recycle à l'infini
- les bornes sont collectées uniquement lorsque c'est nécessaire, donc moins de collectes et gain au niveau du bilan carbone.

Financièrement :

- la collecte coûte environ trois fois moins cher en apport volontaire qu'en porte à porte

Accessibilité :

- libération de l'espace public puisque moins de poubelles sur les trottoirs.

Opération de sensibilisation

- valorisation des bio déchets
- déploiement de composteurs collectifs
- passage des ambassadeurs du tri.

Points d'implantation

Des lieux d'implantation pressentis de PAV par quartier sont projetés. Ils sont susceptibles d'être modifiés. Une liste sera fournie en temps voulu.

A l'issue de la présentation, il est procédé à un échange de questions / réponses.

Une première question porte sur l'éventualité de dépôts sauvages. En réponse il est précisé que le marché de collecte actuel prévoit l'obligation de ramasser les dépôts dans un rayon de 2m autour de la borne.

Comment remplir la borne à 80 % s'il est prévu un orifice plus bas pour les enfants et les personnes à mobilité réduite ?

La borne est munie d'un système de réserve pour l'orifice bas, mais il sera possible de continuer à remplir par-dessus.

Dans les poubelles actuelles, on met le verre et le papier, et demain ?

Le verre devra être mis dans les points d'apport volontaire. Les couvercles des poubelles vont être changés, il s'agira de poubelles « recyclables » dans lesquelles on mettra tous les déchets recyclables sauf le verre.

Sur le quartier Saint-Pierre / Mackellerie / Croix Blanche, deux points d'implantation sont encore en discussion. Sera-t-il possible d'être informé des propositions retenues ?

Les arbitrages seront présentés.

Pourquoi la solution des bornes enterrées n'a-t-elle pas été retenue ?

C'est une question économique. Une borne enterrée coûte environ 15 000 €, les bornes classiques coûtent environ 7 000 €

Quid des dépôts sauvages qui seront en-dehors du périmètre des deux mètres ?

Il y a un espoir que l'arrivée des bornes pour les déchets ménagers amènera les gens à évacuer leurs déchets dans les bornes plutôt que sur la voie publique.

Rue Delescluse, il y a deux points d'apport volontaire dont un près d'un arbre, est-ce que celui-ci va être supprimé ?

Aucun arbre ne sera abattu.

Y aura-t-il un incidence sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

En 2019 la MEL a baissé de 3 points la tonne (1 point = environ 25 €). A l'heure actuelle ce n'est pas défini mais peut-être que les investissements nécessiteront une augmentation, d'autant plus que, dans un premier temps, les deux types de collectes seront conservées.

Est-il prévu de doubler l'éducation citoyenne par des mesures coercitives ? La MEL peut-elle faire quelque chose contre les étrennes ?

La MEL ne peut rien faire en ce qui concerne les étrennes, mais les communes doivent donner l'autorisation.

Le prestataire a une obligation de collecter les dépôts dans un rayon de 2 m autour de la borne. Le contrat citoyen prévoit une clause de respect des consignes de tri et de la propreté de l'espace public. Peut-être qu'avec les bornes, les gens ne débarrasseront plus leurs détritrus n'importe où.

Que va-t-on faire des poubelles qui ornent la ville ?

750 000 bacs sur la métropole seront remplacés et recyclés. Dans un premier temps, ils seront harmonisés (changement de couleur de couvercle).

Les collectes à pesée sont-elles prévues ?

En milieu urbain il y a des comportements très déviants. Cela représente une gestion de données énorme. Ce n'est pas exclu mais pas pour le moment.

Peut-on imaginer que la taxe d'ordures ménagères disparaisse ?

Avec 1000 tonnes incinérées, on chauffe 50 000 logements. L'objectif : transformer nos déchets en ressources. Pas sûr qu'on n'ait plus de taxe d'ordures ménagères à l'avenir.

Le boulevard Emile Zola a été refait il y a quelques années. Que vont devenir les emplacements poubelles prévus à l'époque ?

Il y a nécessité d'une concertation à terme pour revaloriser ces espaces. Mais il y aura encore des poubelles pendant quelques temps.

Pourquoi la Métropole Lilloise est en retard et ne pourra démarrer qu'en 2023 ?

Sur le mandat précédent de la MEL, du retard a été pris sur certains sujets mais l'objectif est de rattraper le retard.

A-t-on une idée du nombre de personnes qui ne mettront pas le verre dans les PAV ?

Il n'y a pas de chiffres, mais pour les communes françaises qui y sont déjà passées depuis un moment, il apparait que les gens y viennent petit à petit. Par exemple, Lyon a un taux de verre très faible dans les poubelles.

Ne serait-il pas plus intéressant au point de vue bilan carbone de revenir au principe de la consigne plutôt que de recycler ?

Il s'agit d'une question de logistique pour le moment mais toutes les initiatives seront soutenues et creusées.

Pour le quartier Beaumont / Barbieux, l'exploitation géographique de la zone ne semble pas optimisée (3 bornes rue verte, 2 avenue Churchill, rien sur d'autres secteurs) ?

Il s'agit d'une question de densité de population. Toutefois rien n'est figé. L'implantation peut être revue et modifiée.

Maillage à retravailler. Surprise qu'une borne soit posée face à la Villa Cavrois. Est-ce qu'on ne peut pas penser à des bornes enterrées ?

Pas de bornes enterrées à l'heure actuelle mais peut-être des modèles mieux adaptés. La DRAC a été interrogée pour les monuments classés. Pas de réponse à ce jour.

II – Présentation du plan de fleurissement

Madame Block présente ensuite le plan de fleurissement qui s'étale sur la période 2021/2025.

Ce plan de fleurissement a débuté en 2021 par le financement des arbres de l'avenue Delory.

Il a été élaboré suivant une thématique en osmose avec l'histoire de la ville. Il prévoit une gestion différenciée par classes d'entretien selon les ambiances recherchées.

Classe 1 : espaces de fleurissement prestige (ornementaux)

Classe 2 : espaces de fleurissement d'accompagnement travaillé

Classe 3 : espaces de fleurissement semi-extensif

Classe 4 : espaces de fleurissement extensif.

La plupart de ces espaces de fleurissement sont munis de paillage et nécessitent peu ou pas d'arrosage.

Une identité chromatique a été définie pour chaque quartier :

- rouge et dégradés : quartier Saint-Pierre/Mackellerie
- bleu violacé à magenta : quartier centre-ville élargi
- Jaune et dégradés : quartier Beaumont

Les structures et le mobilier vont être remplacés sur l'ensemble de la commune. Des structures en osiers vont être implantées. Par exemple, le moulin va être enlevé et céder la place à une structure en osier représentant la Semeuse.

Dans le cadre de ce plan de fleurissement, des fiches actions ont été créées. Elles constituent un outil de travail pour la mise en œuvre du plan.

Le plan de fleurissement représente un investissement de 340 000 € répartis sur 5 ans.

Il est à nouveau procédé à un échange de questions / réponses

Est-il judicieux de conserver toutes ces fleurs et de les arroser tous les deux jours en période de développement durable et notamment en période de sécheresse ?

Beaucoup de plantations font l'objet de paillage et ne nécessitent pas ou peu d'arrosage. De plus la ville dispose de 3 grosses cuves de récupération des eaux de pluie.

Le plan de fleurissement a été pensé pour qu'il y ait le moins d'arrosage possible. Le paillage sur les massifs est fait pour que les plantes puissent vivre en autonomie.

Square des combattants un réaménagement est-il prévu pour le verdissement ?
Un travail sera fait dans un second temps sur les squares.

Peut-on envisager de déployer des bancs associés au fleurissement du même type que ceux installés devant le CRC ?

Il y a un grand débat sur les bancs car ils ne font pas toujours l'objet d'un usage avisé.

Les fiches actions seront-elles disponibles sur le site de la ville ?

Non, il s'agit de documents de travail. Elles ne sont pas destinées à être diffusées.

Le quartier des Deux Moulins deviendra-t-il le quartier de la Semeuse ?

Le moulin est présent depuis très longtemps et il est en mauvais état.

Une réflexion est-elle menée sur la reminéralisation de la ville ? Sur les espèces nécessitant peu d'arrosage ? Sur les plantes nourricières ou aromatiques ?

La gestion des arbres c'est autre chose mais un plan de plantation a été fait. Partout où on peut replanter des arbres, on le fait. Tous les massifs de fleurissement font l'objet de paillage pour limiter les arrosages. De plus, la ville dispose de 3 gros récupérateurs d'eau. Des carrés participatifs ont été créés pour les plantations alimentaires.

Verdissement et îlot de chaleur ?

Il est prévu, sur le quartier Saint-Pierre de végétaliser les façades pour diminuer la chaleur et remettre de la verdure.

III – Présentation des conseillers de quartier

Lors de chaque réunion, l'adjoint(e) de quartier concerné a pris la parole pour présenter les travaux réalisés lors des différentes réunions des conseils de quartier et inviter les personnes présentes à soumettre leurs idées pour leur quartier en remplissant un bulletin disponible à l'entrée de la salle et en le déposant dans l'urne prévue à cet effet.

Chaque conseiller de quartier présent à ensuite été invité à se présenter et à exprimer son ressenti quant aux différentes réunions auxquelles il a assisté.

IV- Présentation et signature du contrat de citoyenneté

Monsieur SILLANI présente ensuite le contrat de citoyenneté. Ce contrat a été souhaité et rédigé par les conseillers des quartiers Canal / Planche Epinoy et Centre Saint-Martin.

Pourquoi un tel contrat ?

- Parce que la réduction des déchets et la propreté de l'espace public sont une responsabilité partagée,
- Parce que les droits et obligations de chacun doivent être définis.

Après lecture de ce contrat, Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-Président de la MEL et les conseillers de quartier, représentant les habitants sont invités à le signer.

Une remarque est faite quant au « déséquilibre du contrat » : la MEL et la Ville ne s'engagent que sur les déchets à la différence des habitants qui s'engagent sur d'autres points, notamment la solidarité entre voisins.

Au départ le contrat ne devait concerner que les déchets, mais ce document a été rédigé avec et dans le respect du souhait des habitants.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est close à 20h.